

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 mai 2019**

**Date de la convocation : 9 mai 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Étaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILIMALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

**Absent suppléé** : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

**Absents excusés** : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** – zonage assainissement : Chonas l'Amballan : approbation de la carte du zonage des eaux usées

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération du 26 septembre 2012, ViennAgglo a approuvé les zonages d'assainissement eaux usées et pluviales de la commune de Chonas l'Amballan. Ils définissent de manière prospective les modes d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) les plus appropriés techniquement, économiquement et en matière environnementale sur chaque partie du territoire.

Par délibération du 22 mai 2018, Vienne Condrieu Agglomération a approuvé la modification du zonage d'assainissement existant, rendue nécessaire afin de l'adapter au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et aux textes réglementaires en matière d'assainissement.

L'enquête publique unique et conjointe au PLU et au zonage d'assainissement modifié s'est déroulée du 27 septembre au 29 octobre 2018. Le commissaire enquêteur a remis ses conclusions motivées le 27 novembre 2018.

En conclusion, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à la modification du zonage d'assainissement de la commune de Chonas l'Amballan, proposée par Vienne Condrieu Agglomération (ex-ViennAgglo), en date du 27 novembre 2018.

Il convient par conséquent d'approuver le zonage ainsi modifié de la commune de Chonas l'Amballan.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2224.10,

**VU** le Code de l'urbanisme notamment les articles L123.10 et R123.19,

**VU** la délibération n°12-185 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2012 approuvant les cartes de zonage de la commune de Chonas l'Amballan,

**VU** la délibération n°18-197 du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 approuvant la modification de la carte de zonage des eaux usées de la commune de Chonas l'Amballan,

**VU** la délibération n°18-198 du Conseil Communautaire du 22 mai 2018 approuvant le lancement d'une enquête publique unique pour la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chonas l'Amballan,

**VU** l'avis de la commune de Chonas l'Amballan en date du 17 avril 2018,

**VU** l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la carte de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Chonas l'Amballan.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

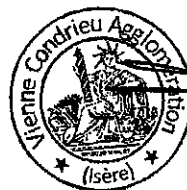
Conseil Communautaire du 15 mai 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **20 MAI 2019**  
et a été publiée le **20 MAI 2019**



pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
**Claude BOUR**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

*Thierry KOVACS*  
**Thierry KOVACS**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*